

Conférence de presse du Gouvernement

12 novembre 2020

Intervention de Jean Castex – Premier Ministre :

Comme prévu, une nouvelle conférence de presse du gouvernement s'est tenue, deux semaines après le début de ce nouveau confinement. L'objectif est ici de faire le point sur :

- La situation sanitaire
- Les mesures prises pour y faire face
- Les perspectives pour les prochaines semaines

La situation sanitaire, quelques chiffres :

- La pression hospitalière reste forte, avec :
 - 1 hospitalisation toutes les 30 secondes
 - 1 admission en réanimation toutes les 3mn
 - 95% des capacités **normales** en lits de réanimation atteintes mais augmentation possible jusqu'à 10 400 lits de réanimation (notamment si la courbe de l'épidémie ne s'infléchissait pas)

A noter que ¼ des décès actuellement recensés en France sont dus au virus, ce qui représente entre 400 à 500 décès chaque jour.

Par ailleurs, 40% des personnes admises en réanimation ont moins de 65 ans.

Les mesures prises, bilan depuis le 30 octobre :

Globalement, les effets observés, depuis le début de ce nouveau confinement sont cohérents avec les objectifs que le gouvernement s'était fixé. Là encore, quelques chiffres :

- Il y a une réduction importante des déplacements :
 - Globalement, la réduction des déplacements s'établit à -22%
 - A titre d'illustration, la fréquentation des moyens de transport public est de -55%, dans le métro, à Paris, et -85% dans les trains
- Il y a, par ailleurs, un recours accru au télétravail : 45% des salariés du privé ont télétravaillé au cours de la semaine écoulée pour 3,7 jours dans la semaine, en moyenne
- Concernant la baisse de l'activité économique : elle est 3 fois moindre, qu'au printemps dernier

Cela a permis d'observer un ralentissement des nouvelles contaminations, depuis une semaine, de l'ordre de 16% : c'est un chiffre positif mais le gouvernement souhaite rester prudent, étant donné qu'il s'agit d'une tendance récente, et donc, fragile.

De même, il n'y a pas encore d'impact de cet infléchissement sur les hospitalisations, donc prudence toujours.

Le Premier Ministre nous partage 3 autres conclusions :

- Il ne serait pas pertinent, voire il serait irresponsable de lever ou d'alléger le dispositif dès maintenant
- De ce fait, les règles du confinement resteront inchangées, au moins pour les 15 prochains jours,
- Le soutien économique massif à destination de tous les entreprises et commerces fermés sera étoffé

Les perspectives pour les prochaines semaines :

L'enjeu des jours qui viennent est surtout de ne pas relâcher les efforts mais de les amplifier. Si cette tendance à la baisse ne se confirmait pas, la semaine prochaine, de nouvelles mesures devraient même être prises.

Si cette tendance à la baisse se confirme, de premières mesures d'allègement pourraient intervenir à partir du 1^{er} décembre mais seraient limitées aux commerces fermés, mais dans le respect de mesures strictes. Elles ne concerneraient pas les autres types d'établissement ouverts au public (bars, restaurants...). L'objectif est de pouvoir ouvrir plus largement, pour les vacances de fin d'année, et de permettre aux français de passer des vacances en famille, mais selon des modalités adaptées (nombre de convives...)

Le Premier ministre passe ensuite la parole à plusieurs ministres du gouvernement :

Olivier Véran – Ministre de la Santé :

- Premier constat : nous ne sommes pas encore au pic mais nous pourrions l'atteindre dans les prochains jours
- Actuellement, il y a plus de 7700 lits de réanimation armés (covid et autres pathologies) Cela est rendu possible par des efforts, notamment l'annulation de certaines interventions mais aussi par la mobilisation +++ de professionnels et étudiants en santé mais aussi par les transferts de patients
- Concernant les patients Covid transférés d'une région à une autre, il a été décidé de prendre en charge des frais de transport et hébergement, pour au moins un accompagnant
- Parmi les autres mesures prises face à l'épidémie :
 - Mobilisation de la médecine de ville mais aussi de la télémédecine
 - Déploiement massif des tests antigéniques, avec expérimentation sur les EHPAD
 - Tests antigéniques accessibles au grand public, en fonction du choix du professionnel sollicité et, sauf certaines situations (cas contact...)
 - Les tests antigéniques seront également disponibles en milieu scolaire

M. Véran rappelle, pour autant, que les tests antigéniques ne remplaceront pas les tests PCR, mais viennent en complément.

A noter, et en vue de l'organisation de la campagne de vaccination anticovid, : 50 super-congérateurs ont été achetés et seront destinés à conserver les futurs vaccins anticovid.

Jean-Michel Blanquer – Ministre de l'éducation nationale :

Les mesures prises depuis la réouverture des établissements scolaires ont comme objectif de concilier deux exigences : la protection sanitaire et la continuité des apprentissages ; Jean-Michel Blanquer rappelant que la continuité des apprentissages est un facteur de lutte contre les inégalités sociales.

Ce cadre de mesures évolue, donc, en fonction de la situation sanitaire.

Une instruction ministérielle sera diffusée, vers les académies et les ARS, pour rappeler que les professionnels sont prioritaires dans l'accès aux tests.

A noter, que 1,2 millions de tests antigéniques seront mis à la disposition des établissements.

Elisabeth Borne – Ministre du travail :

Après un rappel des règles mises en place, quelques précisions et nouvelles mesures :

- Une ligne d'écoute et de conseils est mise en place pour les salariés, en difficulté face au télétravail, et ne disposant de soutien psychologique au sein de leur entreprise,
- Les services de l'emploi continuent à fonctionner (pôle emploi et missions locales)
- Les droits à assurance chômage, pour les demandeurs d'emploi en fin de droits, sont prolongés de la durée du confinement

- Un délai supplémentaire est accordé pour s'inscrire à pôle emploi
- La période de référence, pour bénéficier des allocations chômage, est allongée

Bruno Le Maire – Ministre de l'économie :

Pour commencer, Bruno Le Maire rappelle que le gouvernement a bien conscience que la question de la réouverture est vitale pour les commerçants. De ce fait :

- Le gouvernement s'engage à verser les aides très rapidement
- Par ailleurs, un crédit d'impôt, de 50% du montant des loyers abandonnés, pour tous les bailleurs, pour les loyers concernant les entreprises et commerces jusqu'à 250 salariés, sera mis en place

Pour les entreprises de 250 à 5 000 salariés, le crédit d'impôt sera accordé à hauteur de 1/3 du loyer

A noter que cette mesure concerne les loyers de novembre

Pour conclure, Jean Castex précise qu'un travail sur les nouvelles règles sanitaires qui s'appliqueront dès décision de la reprise, va s'amorcer.

De même, l'objectif est d'apporter de la visibilité sur les points de sortie, concernant notamment les commerces et entreprises dans lesquels le port du masque n'est pas possible, comme les restaurants ou les bars.